

# COMMUNE DE LA BRUFFIERE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1<sup>ER</sup> MARS 2016

Nombre de conseillers :                    En exercice : 27                    Présents : 25                    Votants : 27                    Représentés : 2

Le 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, LEBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, BROCHARD Francky, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Gaëlle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absents représentés : MAINDRON Angéline représentée par AVRIL Céline, PIOT Catherine représentée par LACIRE Yoann.

Secrétaire de séance : BROCHARD Francky.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Dossier n°766                    SA ATREALIS RESIDENCES                    Section ZL n°81  
Terrain -10, rue Emile Amélineau

Dossier n°767                    Mme CHAILLOU Eloïse                    Section ZL n°81  
Habitation - 10, rue Emile Amélineau

### **BUDGET PRINCIPAL – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire expose :

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L 2312-1 :

*" Le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, ...".*

Avant d'engager le débat au sein de l'assemblée, Monsieur le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, tels que ces éléments ressortent du Compte Administratif prévisionnel 2015, des perspectives et du plan pluriannuel d'investissements 2016-2018.

Monsieur le Maire propose ensuite de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Monsieur le Maire ;

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2016.

### **SUBVENTIONS EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions proposées par les commissions « Sport / Culture / Loisirs » et « Scolaire / Jeunesse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la liste des subventions pour l'exercice 2016 telle que figurant au tableau ci-dessous et donne autorisation à M. Le Maire de procéder au mandatement de celles-ci.

Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Montant
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	150,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEPA (Déficients auditifs)	60,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	AMAD Les 3 Chemins	70,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	AO3P	100,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL St Symphorien	80,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL du Sacré Cœur	340,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD	600,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Football	2 500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Handball	2 000,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Multisports Enfants	700,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis	500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis de Table	1 300,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Volley Ball	1 900,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Alcool Assistance Croix d'Or	85,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Anciens Combattants	400,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	BIBLIOTHEQUE "Un livre pour tous"	3 821,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Banque Alimentaire	160,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	CLUB D'ECHECS	600,00 €
1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Comité de parents d'élèves de l'école publique	340,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Comité des Fêtes St Symphorien	150,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Donneurs de Sang	100,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Ecole de Musique	1 500,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Danse	1 000,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAVEC(ADVC)	100,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Fanfare St Joseph	330,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fleur de Son	90,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fédération des Malades et Handicapés FMH	190,00 €
1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Groupement ASSON (Football)	500,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	HANDI'CHIENS	50,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	L'Ouche de la Pierre Levée	50,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	La Bruffière des Arts	700,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Le Gardon Boussiron	90,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Les Calinous	135,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Les amis de la Santé de Vendée	85,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Les amis des sentiers	180,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Local des jeunes de St Symphorien/13 Septiers	75,00 €
1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Mélusine (Sport adapté)	90,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Organisation Fête de la Musique	500,00 €
1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Organisation Téléthon Familles Rurales	800,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Restos du Cœur	160,00 €
1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	STAR'S Country	250,00 €
1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	UDAF	100,00 €
1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	VTT Club La Bruffière	150,00 €
2	SUB CEJ ACCEUIL LOISIRS	CEJ ACCUEIL DE LOISIRS	65 700,00 €
2	SUB CEJ ANIMATION JEUNESSE	CEJ ANIMATION JEUNESSE	30 800,00 €
2	SUB CEJ PILOTAGE	CEJ PILOTAGE	35 900,00 €
2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	Education Spéciale Montaigu/La Roche	650,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Enseignement privé (forfait 555€/ élève)	195 360,00 €
2	SUB CULTURELLES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Missions de Coordination	31 300,00 €
2	SUB SOCIALE COMMUNALE	FAMILLES RURALES - Restaurant Scolaire	54 000,00 €
2	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAMILLES RURALES TRANSPORTS SCOLAIRES Grp Val de Sèvre	7 512,90 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE / école privée (15,00€/élève)	4 410,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école St Symphorien (15,00€/élève)	435,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école publique (15,00€/élève)	2 775,00 €
2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	RASED Montaigu	650,00 €
2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	TAP - Rythmes scolaires	12 200,00 €
3	SUB DIVERS	0_Marge pour budget primitif	1 676,61 €
3	SUB DIVERS	Amicale des Maires de Vendée	1 554,49 €
3	SUB DIVERS	C.A.U.E	100,00 €
4	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD (Excep)	600,00 €
4	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Handball (Excep)	300,00 €
4	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis de Table (Excep)	745,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>470 000,00 €</b>

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SERVICES N°2**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la construction d'un Pôle Services N°2 en 2016-2017.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR, exercice 2016, circulaire préfectorale du 22 décembre 2015, soit de 20 à 40% du montant HT des travaux, plafonné à 1 000 000 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2016.

Confirme qu'il a validé un projet de construction d'un Pôle Services N°2 pour un montant de 975 475 € HT sur deux exercices budgétaires avec l'essentiel sur 2016.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous :

- 1 - subvention DETR 2016 au taux de 30 %
- 2 - subvention au titre d'un CCU avec le CD 85
- 3 - Le solde par autofinancement communal ou emprunt.

SOLLICITE une subvention de l'État de 292 642 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'agrandissement des Ateliers Municipaux en 2016-2017.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR, exercice 2016, circulaire préfectorale du 22 décembre 2015, soit de 20 à 40% du montant HT des travaux, plafonné à 1 000 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2016.

Confirme qu'il a validé un projet d'agrandissement des Ateliers Municipaux pour un montant de 247 500 € HT sur deux exercices budgétaires avec l'essentiel sur 2016.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous :

- 1 - subvention DETR 2016 au taux de 40 %
- 2 - Le solde par autofinancement communal ou emprunt.

SOLLICITE une subvention de l'État de 99 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

## **CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME - DOSSIERS D'ETUDES**

Le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Il constitue une démarche partenariale entre le Département et la Commune de La Bruffière.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la Commune de La Bruffière souhaite engager un projet de mise en valeur de son centre-bourg, en menant dans un premier temps, la phase études, qui comprendra les études suivantes :

≡ **Dossier d'aménagement du secteur urbain de la place Vincent Ansquer/rue de la Durmelière sur la Commune de la Bruffière :**

- ≈ étude de programmation urbaine
- ≈ étude de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et les études préliminaires
- ≈ étude de faisabilité économique et technique de l'opération

≡ **Pôle Services n°2 :**

- ≈ étude de maîtrise d'œuvre esquisse, étude préliminaire et avant-projet

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la Commune de La Bruffière pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase études du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisés dans la convention ci-jointe.

La convention d'études est d'une durée de 3 ans. Les études sont financées par le Département au taux de 30 %, dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 9 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) ;

Adopte la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de La Bruffière ;

Autorise la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur le Maire ou son représentant.

**MARCHÉ DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE - EXONÉRATION TOTALE DES PÉNALITÉS DE RETARD – LOT 8**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 mars 2014, le lot n°8 « Menuiseries extérieures aluminium » relatif à la rénovation de la Mairie a été attribué à la société CHARRIER pour un montant de 161.228,53 euros HT (compris option de - 2.671,40 euros HT).

La durée des travaux de ce lot, qui comprenait la présentation de prototypes fabriqués par une entreprise en dehors du territoire national, avait été fixée à 13 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage du chantier. La réception des prestations aurait dû être réalisée au 11 avril 2015.

Plusieurs validations de prototypes ayant été nécessaires, et diverses difficultés de livraison ayant été subies sur le chantier, l'admission des prestations n'a finalement pu être prononcée qu'à la date du 8 janvier 2016.

Or, conformément aux articles 5.3.1, 5.3.2, 5.3.3 et 5.4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'opération, des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et pour absence aux réunions de chantier sont applicables à cette société pour des montants respectifs de 7 033,03 euros et de 300 euros.

Ces dernières avaient été précomptées lors du règlement de l'Etat d'acompte n°4 et correspondent à 133 jours de retard par rapport au délai initial.

Suite à la réaction positive de l'entreprise et aux efforts entrepris par celle-ci pour remédier à la situation, notamment par le renforcement de son équipe sur le chantier permettant de rattraper une partie du retard, il est proposé au conseil de supprimer l'intégralité des pénalités encourues par la société CHARRIER.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié ;

Décide :

D'EXONERER totalement la Société CHARRIER, titulaire du lot n°8 du marché de rénovation de la Mairie, de l'ensemble des pénalités dues de 7 333,03 € TTC, en raison de la mise en œuvre de moyens par l'entreprise permettant de résorber le retard des travaux ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.